

## PUBLIC

- Le conducteur VTC ayant obtenu l'examen écrit du tronc commun T3P organisé par la Chambre des Métiers depuis moins de trois ans peut bénéficier d'une passerelle. Pour accéder à la profession de chauffeur de taxi, il devra valider deux modules théoriques (F et G) ainsi qu'une épreuve pratique. La date de référence prise en considération correspond à celle de l'examen d'admissibilité (épreuve écrite).

## PRÉREQUIS

- Avoir passé l'examen écrit VTC (admissibilité) depuis moins de 3 ans
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnation figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire
- Lire et écrire en Français

## DURÉE

- 20 heures.

## Modalités et délais d'accès :

- Formation en présentiel :**
- Lieu de formation : Lieu : 7 Boulevard Michael Faraday, 77700 SERRIS.
- Vérification des prérequis:** avant signature du contrat.
- Vérification des connaissances :** par un questionnaire de positionnement (pré-formation).
- Délai d'accès à la formation :**  
Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du formateur et du(ou des) stagiaire(s), la formation est mise en place dans un délai moyen de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de formation.  
\*La date de début de formation sera envisagée en fonction de vos besoins, disponibilités, préférences et contraintes.

## SANCTION

- Attestation de formation

## Accès aux personnes handicapées

- Oui (sous réserve des prérequis)

## Validation de la formation :

- Pas de possibilité de validation partielle

## Contact

- Mail : contact@kformation.fr
- Tel : +33(0)1 80 91 44 82

# PROGRAMME DE FORMATION PASSERELLE

## Chauffeur VTC « voiture de transport avec chauffeur » VERS TAXI

### Objectifs

- ◆ **À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :**
- ◆ **Maîtriser la réglementation spécifique au taxi :** connaître les règles encadrant l'activité, les différences avec le statut de VTC et les obligations légales applicables.
- ◆ **Acquérir une connaissance approfondie du territoire :** s'orienter efficacement en milieu urbain, identifier les itinéraires les plus rapides et connaître les principaux points d'intérêt pour mieux répondre aux besoins de la clientèle.
- ◆ **Appliquer la tarification réglementée :** comprendre et utiliser les différents modes de calcul des tarifs en fonction de la localisation et du type de course.
- ◆ **Développer ses compétences en relation client :** adopter les bonnes pratiques de communication et de service afin d'améliorer l'expérience passager et fidéliser la clientèle

### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- ◆ Séances de formation en salle,
- ◆ Dossiers techniques remis aux stagiaires, Études de cas concrets,
- ◆ Exposés théoriques,
- ◆ Simulation et Mise en application.
- ◆ La formation sera assurée par un formateur agréé par la préfecture

### Méthode d'évaluation

- ◆ Evaluation pré-formation
- ◆ Evaluation par QCM à l'issue de chaque module
- ◆ L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

## Pourquoi passer de VTC à Taxi ?

Choisir la passerelle VTC-Taxi offre plusieurs atouts :

- ✓ Possibilité d'accéder directement aux stations de taxi et de prendre en charge les clients sans réservation préalable ;
- ✓ Bénéficier d'une tarification réglementée, stable et sans variations comme en VTC ;
- ✓ Avoir le droit d'utiliser les voies réservées aux taxis et aux bus ;
- ✓ Profiter d'un statut plus sécurisé et d'une meilleure couverture sociale.

# PROGRAMME DE FORMATION PASSERELLE

## « VTC vers TAXI »

### ❑ Préparation aux épreuves théoriques spécifiques taxi :

Modules	DUREE
	16 heures
<b>CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET RÉGLEMENTATION LOCALE</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;</li><li>connaître la réglementation locale en vigueur.</li></ul>	
<b>RÉGLEMENTATION NATIONALE SPÉCIFIQUE AU MÉTIER DU TAXI</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;</li><li>connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;</li><li>connaître le régime des autorisations de stationnement ;</li><li>connaître les règles de tarification d'une course taxi ;</li><li>connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).</li><li>connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;</li><li>connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.</li></ul>	

### ❑ Préparation à l'épreuve pratique d'admission :

Modules	DUREE
	04 heures
<b>Conduite et sécurité</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Conduire en sécurité et respecter le code de la route</li><li>Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers</li><li>Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages</li></ul>	
<b>Relation client :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Avoir une présentation générale et attitude adaptées</li><li>Savoir accueillir le client, se comporter durant le parcours et prendre congé :</li><li>Savoir vérifier l'état du véhicule avant et après la prestation :</li><li>Construction du parcours et accompagnement touristique</li><li>Savoir élaborer et suivre un parcours</li><li>Savoir délivrer des informations touristiques et pratiques</li></ul>	
<b>Facturation et paiement</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Savoir établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement</li><li>Savoir utiliser les équipements spéciaux des taxis</li></ul>	





## LISTE DES MOYENS ET SUPPORTS MISES À DISPOSITION DES STAGIAIRES

### EN SALLE ÉQUIPÉE :

- Des tables
- Des chaises
- Ordinateurs
- Paperboard
- Ecran TV
- Un tableau
- Fournitures diverses

## PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

1. **Contrat de formation signé,**
2. **Copie d'une pièce d'identité** ou passeport en cours de validité recto-verso  
Pour les étrangers, titre de séjour avec autorisation de travail mentionnée au 2° de l'article L. 5221-2 du code du travail + **une copie du permis de conduire**
3. Une photo d'identité + un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
4. 30% d'acompte sur le montant total de la formation.
5. Preuve de réussite à l'examen écrit VTC (admissibilité) depuis moins de 3 ans

Veuillez nous consulter pour les moyens de financement possibles.

